

Nombre de membres : L'an deux mil vingt, le 13 janvier à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Beauregard-Vendon dûment convoqués le 07 janvier se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Yannick DREVET, Maire.

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

Etaient présents : Mesdames Christine CLÉMENT, Laetitia GAY, Anne-Marie ESTEVE, Marie-Henriette HUGUET, Sylvie NISSE, Marie-Anne NONY, Virginie ONZON, Messieurs Jacques ANDRÉ, Yannick DREVET, Denis FOURNIAT, Jean-Michel GALTIER, Gilles GARDELLE, Denis GEORGES, Daniel KREMER.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques ANDRÉ.

D20200113-01 Logement communal – signature du bail au 01/02/2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale qu'il y a lieu d'établir un bail de location pour le logement communal situé 5 place du 8 mai 1945 à Beauregard-Vendon, vacant depuis le 01/01/2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour),

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le bail de location.

Ladite location débutera le 01/02/2020

Loyer mensuel : 325 euros

Le loyer sera révisé de plein droit, chaque année au 1^{er} février, en fonction des variations de l'indice trimestriel de référence des loyers (IRL).

Charges mensuelles : 93,66 euros

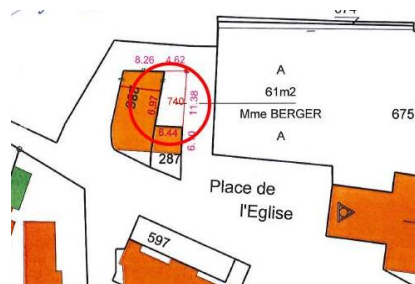
Le montant des charges sera révisé de plein droit, chaque année au 1^{er} avril, par l'application d'une revalorisation de + 2%.

- Les diagnostics nécessaires ont été établis le 11/09/2018.

D20200113-02 Déclassement du domaine public au domaine privé de la parcelle ZE 740 pour cession à un particulier.

Monsieur le Maire informe l'assemblée Municipale qu'un particulier souhaite acquérir une portion du domaine public (61 m² de délaissé de voirie) contiguë à sa propriété située 2 place de l'Eglise.

Il indique que cette portion de voie a été cadastrée ZE 740 par document d'arpentage référencé 19-11-322, dressé le 06/12/2019 par Laurent FONTAINE, géomètre expert à GANNAT (03800), enregistré le 30/12/2019 sous le numéro 461N.



Pour ce faire il est nécessaire de procéder au déclassement de cette portion de voie du domaine public au domaine privé de la Commune.

Il expose que la Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II (Journal Officiel du 10 décembre 2004) a modifié l'article L 141-3 du code de la voirie routière qui prévoit désormais que la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour),

- décide du **déclassement** du domaine public au domaine privé de la commune, d'une portion de 61 m² de délaissé de voirie, cadastrée ZE 740,

- décide de céder la parcelle ZE 740, au prix de 50 euros le m², soit 3050 € (trois mille cinquante euros).
- Demande à Monsieur le Maire de procéder à une vente sous forme administrative,
- Désigne monsieur Denis GEORGES, adjoint au maire, pour représenter la Commune et signer l'acte de vente sous forme administrative,
- Les frais de bornage (600 €) sont à la charge de la commune,
- Les frais d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.

D20200113-03 Vente d'un terrain issu de la parcelle ZE 683 – impasse de Rochevigne

Monsieur le Maire expose à l'assemblée La proposition d'un particulier d'acquérir le terrain situé impasse de Rochevigne à Beauregard-Vendon, issu de la parcelle ZE 683, de 1 044 m², au prix de 40 000 €.

Le reliquat de la parcelle ZE 683 est destinée à être intégré dans le domaine public de la commune (emplacement réservé n°14 dans le Plan Local d'Urbanisme, sur l'emprise de chemins d'accès privés aux fins d'améliorer l'accessibilité dans la rue)



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour),

- **Décide** de vendre, le terrain situé impasse de Rochevigne à Beauregard-Vendon, issu de la parcelle ZE 683 au prix de 40 000 € (quarante mille euros),
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires et signer l'acte de vente,
- La signature aura lieu auprès du notaire de l'acquéreur, Maître Ghislaine GUINOT-SIMONET, 11 rue des Batignolles - 63530 VOLVIC.